

## Le Collègi d'Occitania et le handicap

Le Collègi d'Occitania a pour vocation la formation à la langue et à la culture occitanes principalement en e-learning comme en présentiel.

Afin d'accompagner au mieux les stagiaires en situation de handicap, le Collègi d'Occitania a désigné un Référent Handicap : Julia LOUBERE ([contacte@collegioccitania.com](mailto:contacte@collegioccitania.com))

Nos formations ont été réfléchies pour être adaptées aux personnes en situation de handicap<sup>1</sup> : transcription audio des textes, interaction avec les formateurs par téléphone, accompagnement personnalisé... : nous le préciser à l'inscription.

Plusieurs interlocuteurs sont disponibles pour des questions plus générales sur le handicap :

- Nathalie BAYLE : [rhfouest-conseil-occitanie@agefiph.asso.fr](mailto:rhfouest-conseil-occitanie@agefiph.asso.fr)
- France Travail (anciennement Pôle Emploi) de Saint Michel dont dépend le Collègi : Béatrice GALVEZ, Sulina MOLONGO et Nora BENNACER

## Un accompagnement personnalisé

Selon le [décret du 07.06.2019](#), le Compte Personnel de Formation (CPF) est majoré de 800€ par an pour les PSH.

Les PSH peuvent bénéficier d'accompagnement spécifique afin de construire leur projet professionnel. Pour ce faire, elles peuvent se tourner vers les partenaires comme [l'AGEFIPH](#), [Cap Emploi](#) ou encore [Pôle Emploi](#).

Des aménagements peuvent être mis en place afin de compenser le handicap. [Consultez le site mis en place par le ministère.](#)

---

<sup>1</sup> Abrév. PSH